

Il y a du pain sur la planche concernant les conditions de travail des personnels dans le 07 !

SUIVI DE VISITE

Lors de la séance de la FSSSCTD (eh oui ! Le nouveau sigle de l'ex-CHSCTD) du 19 octobre, nous avons dû batailler pour que des situations soient réellement prises en compte. Nous avons tout de même souligné que pour la réfection de l'école du Teil, après séisme, les préconisations de l'ex-CHSCTD ont été bien suivies, avec une réelle écoute des pouvoirs publics, des informations données à temps, bref, un déroulement conforme à nos attentes. Mais dans beaucoup d'autres cas, surtout concernant des violences ou du harcèlement de personnels nous avons encore constaté que tout n'était pas mis en œuvre pour informer, prévenir et régler les situations de VDHA (violence, discriminations, harcèlement et agissements sexistes ; décidément, dans l'administration, on aime les noms à rallonge)

Les suivis, nécessaires, ont souvent du mal à être faits, par manque de transparence et de moyens- et parfois de volonté, mais ça, il ne faut pas le dire...

Voilà pourquoi le rôle de la FSU est primordial, car nos élu·es, sans relâche, pointent tous les cas qui n'ont pas été suffisamment pris en compte, et où le suivi est défaillant.

RAPPORT DU MEDECIN DES PERSONNELS

La présentation du rapport annuel du médecin de prévention, le Docteur Mailhes, montre qu'une prise en compte humaine et bienveillante des personnels en souffrance existe, et fonctionne, mais que le manque de moyens est prégnant ! La prévention en effet est insuffisante : une seule assistante sociale pour notre département; et même, une infirmière de prévention pour 3 départements dans l'Académie et elle n'intervient que pour 10 % en Ardèche ! Comment ces 2,1 personnels peuvent-ils répondre dans des délais raisonnables à des sollicitations, le plus souvent urgentes, et de plus en plus nombreuses depuis les années COVID ? Seule la Cellule d'Écoute, déclenchée en cas de décès dans un établissement, ou accident majeur de transport par exemple, mobilise immédiatement le service médico-social (médecin de prévention, assistante sociale) pour...24 h ! Mme Mailhes elle-même souligne que c'est insuffisant ! Elle a constaté également que les personnels de direction, les CPE et les Psy-EN font de plus en plus appel à ses services ! Et il y a un véritable problème de recrutement des psychologues scolaires, parents pauvres de l'E.N.

A noter que Mme Bessette, personnel détachée pour le conseil « mobilité de carrière » a fait valoir ses droits à la retraite, et qu'elle n'est pas remplacée pour l'instant. Encore une personne ressource de moins, dans ce parcours nécessaire d'accompagnement d'un personnel qui souffre !

POINT ECOUTE (ajouter les coordonnées?)

Il reste le « Point Ecoute » du Rectorat, dédié aux violences sexistes et sexuelles, qui d'après Mme Engelbach, nouvelle assistante sociale de la DSDEN, fonctionne bien, avec un système d'astreintes. Mais c'est un dispositif de conseil, qui reçoit les signalements de manière anonyme dans un premier temps, et même si la victime décide de lever l'anonymat, les possibilités de signalement et de suivi ne semblent pas opérantes. Enfin on nous apprend que le Rectorat est en attente d'un nouveau logiciel et d'un chargé de mission pour lutter contre les violences sexistes, discriminatoires et sexuelles, parce que celui utilisé actuellement est difficile à paramétrer et à remplir ! On voit encore le peu d'efforts consacrés aux outils informatiques pratiques, surtout quand il s'agit de la défense des personnels ! Nous demandons donc la diffusion d'une fiche ressources et contacts à destination de tous les personnels afin de clarifier, rassurer les personnels qui se sentiraient victimes de VDHA.

FICHES SANTE & SECURITE AU TRAVAIL

La fiche SST a fait l'objet de nombreuses remarques. Pour la FSU, elle est un véritable outil de travail et elle doit faire systématiquement l'objet d'un suivi, jusqu'à la résolution du problème,

dans la mesure du possible. Mais nous déplorons qu'elle soit trop peu utilisée par les collègues. A cet état de fait, nous avons des réponses. Dans l'enseignement primaire, des PE qui ont alerté la FSSSCT ont eu comme réponse la visite d'un conseiller pédagogique de circonscription qui s'est soldée par des remarques sur la difficulté de l'enseignant à gérer des élèves à besoins particuliers, bref, une remarque sur son incompétence, plutôt contre-indiquée pour une personne fragilisée !

ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

Les manques et les à-peu-près en matière de formations spécifiques et accompagnements des enseignants et des élèves dans les écoles et les établissements scolaires sont connus de tou.te.s, et nous nous battons toujours pour essayer de garder l'existant, et obtenir davantage de moyens. Mais le combat est rude ! Quand on sait que les maîtres G ont disparu...pas partout car il y en a dans d'autres académies ! Pourquoi cette inégalité ? Les enseignants ne sont pas assez formés pour encadrer les élèves à besoins éducatifs particuliers, et se retrouvent bien souvent seul.e.s et démuni.e.s ; il semblerait qu'une formation pour tou.te.s sur les troubles du comportement chez l'enfant soient dans les cartons, d'après l'IEN-ASH, mais quand sera-t-elle opérationnelle, et selon quelles modalités ?

LYCEES PRO

Des personnels sont particulièrement en souffrance, il s'agit des PLP (Professeurs des Lycées Professionnels) et cette situation, que nous pouvons constater avec les fiches SST de plus en plus nombreuses, découle sans conteste en grande partie de la réforme qui leur a été imposée ! Nième réforme, que certains subissent brutalement, et qui leur enlève des prérogatives et leur alourdit la charge de travail ! A noter que le dispositif mis en place en partenariat avec la MGEN, le « RéseauPas » fonctionne et qu'il peut proposer davantage de séances d'écoute psychologiques - davantage donc que les 4 séances proposées par an - à certains personnels fléchés.

AESH

Les conditions de travail des AESH également sont lourdes, se complexifient, et leur plateforme de gestion PIAL est loin d'être satisfaisante ! De nombreux dysfonctionnements ont été constatés, y compris par La Commission Départementale d'Action Sociale: gestion des paies, des arrêts maladie, instabilité des affectations. Une réforme des PIAL est en cours, censée apporter simplicité et proximité. Néanmoins, nous doutons que ce nouveau système prenne mieux en compte les contraintes des personnels lorsqu'il s'agira de les affecter.

Enfin ce sont des personnels qui osent très peu signaler leur malaise, y compris à l'aide des fiches SST : peur d'être déplacé.es, de ne pas voir leur contrat renouvelé...

SIGNALEMENTS DIVERS

Que dire sur les actions, formations, et autres guides sur le harcèlement, les discriminations, les violences dont sont victimes les personnels ? Pas grand-chose, car tout est à venir, d'après les pouvoirs publics... Il existe un Point écoute que chacun.e peut contacter pour signaler une situation de ce type . Voici le lien: <https://www1.ac-grenoble.fr/actualites/point-d-ecoute-dedie-aux-discriminations-harcelements-agissements-sexistes-ou-vss-123728> L'assistante sociale, Mme Engelbach, ajoute que tout incident de ce type doit lui être signalé en priorité. D'accord, mais pourra-t-elle répondre à toutes ces voix dans tout le département ? Et surtout y aura-t-il un suivi ?

Les enseignant·es sont également confronté·es à du cyberharcèlement de la part d'élèves, mais aussi de parents ! C'est assez nouveau et cela laisse perplexe. Pour un cas où l'enseignant·e s'est vu insulter par un parent d'élève, ("avis google"), le Proviseur a dû porter plainte ! Cela coule de

source... mais ne résout pas ces comportements de plus en plus nombreux de parents qui remettent en question notre enseignement, qui nous insultent et par des moyens qu'on leur offre, finalement ! Quant à un signalement qui est fait à l'encontre d'un chef d'établissement, nous sommes beaucoup moins entendus : un « dysfonctionnement » devient, pour l'administration, des « difficultés », entendons des problèmes relationnels, sans plus, entre adultes. Et quand le « problème » devient récurrent, que plusieurs collègues, ou AESH, se plaignent du même chef, ce sont souvent les personnels qui craquent, ou qui sont déplacés...

Bref, le FSSSCTD est actif, vigilant, tenace, et il a du grain à moudre quotidiennement ! A vos fiches SST !